

Conseil municipal Séance du 6 juillet 2023

Délibération n° 2023 - 42

| Membres du Conseil municipal | | | |
|------------------------------|----------|----------------|-----------|
| Total | présents | procuration(s) | absent(s) |
| 29 | 22 | 7 | 0 |

Votes: Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Le 6 juillet 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 30 juin 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Présents</u>: M. Éric SCHLEGEL — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDET — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations: M^{me} Agnès PONCELIN donne pouvoir à M. Claude MAZARS

M^{me} Francine PEDRO donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET M. Francis DEFRANOUX donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES M^{me} Amélie GUILLOU donne pouvoir à M. Alain GROSDET

M^{me} Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M^{me} Manuela RAMIREZ

M. Éric FOURNIER donne pouvoir à M. François DAIRE

M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Joël SOUSA.

<u>OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON POUR TOUS</u>

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de modification du règlement intitulé « Règlement intérieur de la Maison Pour Tous »

Considérant que ledit règlement applicable à compter du 1er septembre 2023 dans sa version modifiée, doit être validé par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<u>ARTICLE UNIQUE 1</u>: **DÉCIDE** d'adopter le nouveau règlement intitulé "règlement intérieur de la Maison Pour Tous" tel qu'il figure en annexe et applicable à compter du 1^{er}/09/2023.

Le Maire, Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le : 11 juillet 2023

Le Maire, Éric SCHLEGEL.

